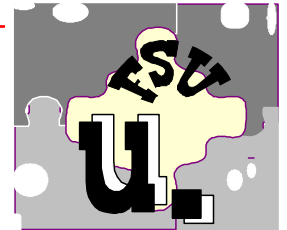


# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Section de la Savoie - Haute-Savoie  
[snpespjlessavoie@gmail.com](mailto:snpespjlessavoie@gmail.com)

ANNECY, le 15 octobre 2018

Déclaration pré-liminaire : CTT des Savoie

**Lors de la Grande Conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, les pouvoirs publics ont manifesté leur intention de renforcer le dialogue social, ce qui ne saurait se faire sans « la promotion de l'engagement syndical et professionnel et sans la valorisation des parcours et des expériences militantes ». Il apparaît alors nécessaire de rappeler les grands principes de la liberté syndicale.**

La liberté syndicale est au cœur des droits fondamentaux des salarié.e.s et permet à la démocratie de s'exercer dans les relations de travail. Il s'agit d'une liberté constitutionnellement protégée, comportant deux grandes dimensions. Elle vise d'abord la **liberté individuelle** de défendre les droits et les intérêts par l'adhésion au syndicat de son choix. Elle vise également la **liberté collective** de créer un syndicat professionnel.

Le syndicat doit avoir un objet et une cause licite. L'**article L2131-1 du Code du travail** énonce que « *les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans leurs statuts.* »

Le SNPES-PJJ/FSU s'efforcera donc toujours de dénoncer les inégalités de traitement et les injustices, qu'elles soient à l'encontre des personnels ou des enfants et de leur famille les plus en difficulté. Est-il nécessaire de rappeler le **caractère primordial de l'intérêt supérieur de l'enfant, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) que le SNPES-PJJ /FSU défend?**

Vous nous présentez encore une fois des tableaux pour présenter l'activité des services des Savoie où le ratio Mesures et/ou Jeunes en fonction du nombre de personnels est le seul critère d'allocation des moyens et de mesure qualitative du service accompli. Nous aurions aimé que vous puissiez nous présenter les différents bilans d'activité des services où les points forts et les points à travailler nous semblent beaucoup plus représentatifs et plus constructifs. Ces tableaux restent complètement tronqués car la dimension RH et la pluridisciplinarité n'en sont plus l'objet central.

Pour exemple à Annecy, l'arrivée d'un nouveau RUE et de la nouvelle directrice est en demi-teinte. Le plafond d'emploi est prétexte à ne pas recruter des agent.e.s pourtant manquant dans l'effectif avec une activité toujours accrue. Encore une fois, la gestion du nombre des mesures est soumise à l'appréciation de la direction. Le GAME étant laissé en jachère par la succession des RUE et des directeurs a amené une confusion dans l'outil de gestion que vous mettez pourtant au premier plan de l'appréciation du travail des agent.e.s.

L'activité PEAT n'est pas suffisamment prise en compte dans les déferrements comme dans les RRSE. Sur Annecy, cette activité ne tourne que sur quatre éducateurs et aucun projet concret n'est proposé.

**Le SNPES-PJJ/FSU dénonce cette politique du chiffre où l'on parle de « stock de jeunes », déshumanisante et maltraitante à l'encontre des professionnels et des enfants dont nous avons la charge. Le SNPES-PJJ/FSU demande une véritable analyse intelligente et en profondeur des normes de prise en charge.**

D'ailleurs, un point RH est à l'ordre du jour, comme à l'habitude nous ne sommes qu'une chambre d'enregistrement des effets du prince.

Il est étonnant de constater que lorsque la verbalisation de difficultés en lien à un problème RH récurrent et un recrutement de contractuel questionnant n'a eu pourtant aucun effet.

Ainsi, les nombreux problèmes relevés par l'UEMO d'Annecy quant au poste du RUE et les compétences qu'il soulève sont restés lettres mortes et a débouché sur un nouveau recrutement sans que rien ne soit solutionné, ni même évalué.

Le directeur territorial avait pourtant incité par le passé l'UEMO d'Annecy à dénoncer les dysfonctionnements de ses agent.e.s de façon officielle et hiérarchique.

Nous voyons ainsi l'arrivée d'une RUE contractuelle sur l'UEMO de Chambéry qui peine à trouver sa juste place au sein des jeux de direction et de l'inertie administrative, laissant les collègues de l'équipe éducative dans une perte de repères importante et parfois consternante.

**Nous ne pouvons que nous interroger sur la gestion RH, le SNPES-PJJ/FSU restera vigilant sur ces questions.**

Nous rappelons encore aujourd'hui que le pointage des agent.e.s ne constitue pas un management professionnel et sérieux. En effet, nous constatons le peu de remise en question de notre ligne hiérarchique quant aux fonctionnements qu'elle met en place.

**Le SNPES-PJJ/FSU accompagnera tou.s.tes les agent.e.s qui les solliciteront afin de faire valoir leurs droits.**

Concernant l'UEMO de VLG, il convient de rappeler qu'en 2016, l'Unité Educative de Milieu Ouvert d'Annemasse a quitté les locaux spacieux qu'elle occupait, notamment pour des raisons liées à l'impossibilité pour les agent.e.s de se garer (locaux en plein centre ville).

Toute l'équipe s'est alors installée à VLG avec la promesse d'accéder, enfin, à de meilleures conditions de travail, pouvant optimiser le temps de travail au bénéfice des mineurs, notamment en ne passant plus des heures à rechercher une place de parking gratuite ou en ne prenant plus le risque de se garer à proximité du service, quitte à être redevable d'une contravention.

Néanmoins, très rapidement, les agent.e.s ont dû faire face à une architecture inadaptée pour recevoir les familles et les jeunes, tant en terme d'espace que concernant une isolation thermique et phonique défailante (+36 ° en été et nécessité de sur-chauffer en hiver/ question de confidentialité).

A ce titre là, la Direction Territoriale, prévenue de ces conditions d'exercice, a demandé à ce qu'un relevé de température soit effectué quotidiennement sur les mois de juillet-août. Aucune réponse concrète, au delà de ce constat d'échec n'a, pour l'heure, été apportée à l'équipe de VLG.

Seule la Directrice du STEMOI, Madame LADET, nouvellement nommée, semble avoir pris en compte ce problème qui rend difficile, voire éprouvant, l'exercice des missions dévolues à la PJJ et à ses agents. A ce stade, nous attendons ses éventuelles propositions.

Le contexte de forte activité (repérée depuis plusieurs mois) ainsi que les multiples déplacements liés à la géographie particulière du territoire dévolu à l'unité, mettent encore un peu plus à mal les personnels de l'UEMO de VLG.

Si l'on rajoute, enfin, le « fameux » parking gratuit qui est, depuis peu (octobre) devenu un parking régit par un stationnement réglementé par un disque, il devient de plus en plus difficile de se garer et d'exercer sereinement des missions éducatives pourtant prioritaires : un agent qui se gare avec son véhicule personnel, le matin, au service, avant de partir en déplacement (ce qui est le quotidien de ces agents là, le service et le tribunal se trouvant à 60 Km aller-retour) ; ce professionnel risque d'être amendable quotidiennement.

Vous nous convoquez quant au futur déménagement de l'Unité de Chambéry, même si nous connaissons les difficultés de coût et d'offre immobilière sur le territoire. Nous nous questionnons quant à la validation et votre responsabilité des choix de l'implantation des services, du respect de la sécurité pour les ERP ainsi que les conditions d'entretien et de travail des agent.e.s.

Alors que le taux d'incarcération ne cesse d'augmenter (893 enfants incarcérés au 1<sup>er</sup> juin 2018) nous faisons état d'une augmentation des effectifs au sein du Quartier Mineur de Bonneville, notamment due à la détention des mineurs isolés étrangers de plus en plus « orientés » vers l'enfermement à défaut d'autres réponses éducatives et sous prétexte de mise à l'abri. L'enfermement constitue une inquiétude croissante chez cette population au niveau national, qu'en est-il du regard de notre direction sur la situation ?

Monsieur le DT, vous aurez marqué votre arrivée, en votant à main levée, la fermeture de foyers éducatifs dont le FAE de Sévrier. Aujourd'hui, à la veille de votre départ en retraite vous nous proposez à l'ordre du jour le projet d'ouverture d'un prochain Centre Fermé (appréciez l'oxymore) en Savoie. De votre place, vous actez donc la création de ces 20 nouveaux CEF sur le plan National et vous inscrivez ainsi dans cette politique du tout sécuritaire, où l'éducatif n'a plus sa place. La PJJ s'enferme dans une politique répressive qui trahit l'histoire même de l'institution. M Le Président du CTT, vous portez aussi la responsabilité de laisser l'action éducative sur le bas côté où la PJJ comptera plus de Centres Fermés que d'UEHC.

En effet, pour rappel la création des CEF en 2003 ne relevait aucunement d'une logique éducative tenant compte des difficultés des jeunes, mais d'une commande politique sécuritaire. Ces structures représentent un élément d'un dispositif répressif passant par l'enfermement. Actuellement, il y a en France 52 CEF.

Hier comme aujourd'hui, les CEF n'ont jamais constitué une alternative à l'incarcération. Quinze ans après leur création, nous constatons que dans ces lieux d'enfermement et de privation de liberté des dysfonctionnements sont régulièrement relevés par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Présentés comme une dernière chance avant l'incarcération, ils sont en réalité souvent proposés à la place de lieux de placement éducatifs et se trouvent être l'antichambre de la prison comme le dénonce aussi la CNCDH. En effet, la situation d'enfermement et le cadre mis en place créent les conditions pour que surviennent des incidents, qui viennent aggraver la situation pénale d'un nombre important d'adolescent.e.s. Ils participent de la banalisation de l'enfermement et de l'incarcération, majorée par une politique pénale plus répressive.

**Le SNPES-PJJ/FSU continuera de demander la transformation immédiate des CEF en lieux de placement éducatif et la réorientation des moyens dédiés aux structures d'enfermement vers les services éducatifs. Nous réaffirmons que la priorité doit être résolument donnée à l'éducation.**

Nous sommes heureux de vous offrir pour votre départ les actes de notre colloque « une vraie alternative à l'incarcération des mineur.e.s : la liberté ! ».

Nous aurions pu vous l'offrir lors d'une dernière AG des personnels du territoire, que vous auriez dû mettre en place, en ce début d'année comme il en était usage. Cela nous aurait permis de rencontrer les nouveaux personnels, mais il semble que celle-ci ne soit pas d'actualité et que vous ayez d'autres priorités.